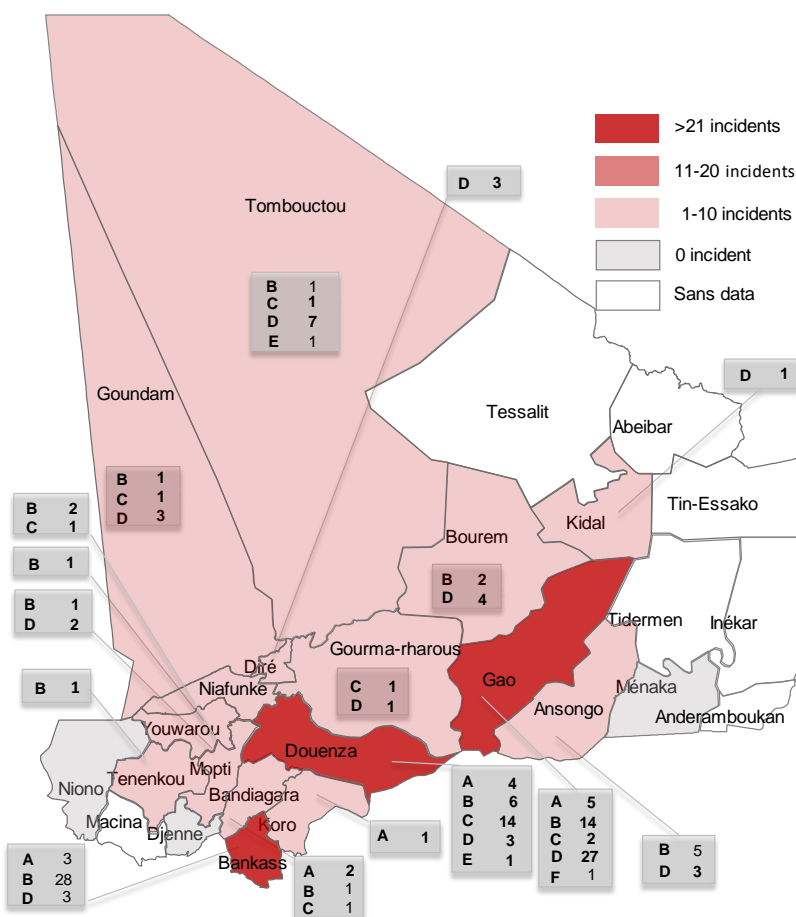


RAPPORT MENSUEL DE MONITORING DE PROTECTION N°10 OCTOBRE 2019



A. Droit à la vie: Assassinat, Meutre

B. Atteintes à l'intégrité physique ou psychique: Disparition forcée, Torture, Coups et blessure, Menace

C. Atteinte à la liberté et à la sécurité de la personne : Arrestation illégale, Séquestration de personnes, Prise d'otage, Enlèvement, Traite, Servitude

D. Droit à la propriété : Extorsion, Occupation illicite des biens, Atteintes aux propriétés publiques et privées, mobilières et immobilières, Pillage, Incendie volontaire, Taxes illégales, Vol

E. Violences basées sur le genre: Mariage précoce, Outrage public à la pudeur, Mutilation génitale féminine, Agression sexuelle, Harcèlement sexuel, Discrimination sociale et économique, Lévirat forcé, Violence psychologique, Pratique néfaste

F. Violence sexuelle liée au conflit (MARA): Viol, Esclavage sexuel, Prostitution forcée, Mariage forcé,

G. Atteintes aux droits des enfants: Exploitation économique d'un enfant, Mariage forcé d'un enfant, Violence et torture sur un enfant, Abus sexuel d'un enfant, Exploitation sexuelle d'un enfant, Trafic d'enfant

H. Violations graves commises à l'encontre d'enfants (MRM): Recrutement et utilisation d'enfants par les forces armées ou groupes armés, Meutre et mutilation d'enfants par les forces armées ou groupes armés, Viol et autre forme de violences sexuelles graves par les forces armées ou groupes armés, Enlèvement par les forces armées ou groupes armés, Attaque/occupation contre les écoles et les hôpitaux par les forces armées ou groupes armés, Blocage ou refus de l'aide humanitaire à destination des enfants

I. Mouvement de population : Mouvement de population forcé

For more information: sanogos@unhcr.org | DENA@unhcr.org

Régions couvertes : GAO, MENAKA, KIDAL, TOMBOUCTOU, MOPTI et SEGOU

I. Aperçu de l'environnement sécuritaire et de protection du mois dans les régions du nord et du centre

L'environnement sécuritaire et de protection des populations civiles dans les régions couvertes par le monitoring de protection restent toujours alarmants.

Dans la Région de Mopti, la situation sécuritaire demeure très dégradée sur l'ensemble des cercles de la région excepté celui de Djénné. Elle a été marquée par la montée de la criminalité et des tensions communautaires dans les cercles de Douentza, Bandiagara, Mopti, Bankass et Koro. Cette recrudescence de la criminalité et des tensions communautaires a occasionné des violations de droits humains dans la région.

Spécifiquement, le cercle de Mopti (précisément la commune urbaine de Mopti), a connu une période de tension les 11 et 12 octobre suite aux manifestations des femmes des militaires et des jeunes contre les forces internationales notamment la MINUSMA. Ces manifestations inattendues se sont soldées par des scènes de pillages et d'incendie des matériels de l'entrepôt de la MINUSMA. Dans le cercle de Koro, de nombreuses attaques accompagnées d'incendies volontaires et de vols de bétails par des groupes armés ont été enregistrées.

En outre, des mouvements spontanés de populations ont été constatés dans le cercle de Douentza précisément dans le village de Boulkessy (commune de Mondoro), vers la commune de Hombori, suite aux opérations de ratissage des FAMA après l'attaque du camp militaire de ladite localité en début de mois.

Dans les Régions de Gao et de Ménaka, la forte présence des individus armés reste toujours préoccupante et inquiétante pour les populations civiles. Ainsi, de nombreux actes de banditisme à mains armées ont été enregistrés sur les axes routiers et en périphéries des centres urbains malgré les multiples patrouilles des FAMA et de la MINUSMA pour sécuriser les populations civiles et leurs biens. On dénombre dans les cercles de Gao, Ansongo et Ménaka, plusieurs cas graves de violation de droits humains dont des cas d'extorsion, menace, taxe illégale et de meurtre. Cette situation touche également les humanitaires qui font très souvent l'objet de braquage, vol ou autres actes de violation de droits humains.

A Kidal, la situation est plutôt relativement calme comme les deux derniers mois, probablement à cause de l'occupation des populations sur les sites miniers et aussi les patrouilles de la CMA.

A Tombouctou ainsi qu'à Taoudéni, la situation sécuritaire demeure fragile. Des opérations de patrouilles ont été menées conjointement par la CMA et les FAMA et qui ont contribué assez significativement à la baisse des incidents. Ces opérations de ratissage ont permis une meilleure libre circulation des personnes et des biens sur les axes routiers qui constituent un danger permanent pour les usagers civils, dont les commerçants et les voyageurs. Elles ont également conduit à l'arrestation de plusieurs présumés auteurs de braquage dans les localités de Goundam, Tombouctou, Ber et sur l'axe Tombouctou-Goundam.

Il faut tout de même noter par rapport à cette accalmie précaire dans la région, que les efforts des acteurs humanitaires et l'implication des différentes communautés au travers les messages de sensibilisation sur les radios de proximité et des voix porteuses pour la promotion de la paix et le vivre ensemble, ont également contribué à l'amélioration de l'environnement sécuritaire dans la région.

Toutefois, quelques incidents ont été rapportés dans certaines localités isolées dans la Région de Tombouctou pendant le mois dans les cercles de Goundam, Niafouké et Diré où des groupes radicaux hostiles à l'enseignement classique ont incendié des infrastructures scolaires. Ces actes auraient été à l'origine de troubles dans le village d'Echelle le 10 octobre, où la population a manifesté son mécontentement suite à l'incendie volontaire touchant leur école fondamentale le 07 octobre par des individus présumés radicaux. Le bilan de ces tensions fait état d'un (01) civil tué et trois (03) autres blessés.

Il est donc nécessaire que les acteurs de l'éducation, réfléchissent sur une nouvelle approche à adopter dans ces zones touchées pour permettre aux enfants d'avoir accès à ce droit fondamental.

II. Analyse des incidents majeurs de protection

Au cours du mois d'octobre, 159 incidents de protection ont été documentés. On a ainsi noté une augmentation de 24% d'incidents par rapport au mois précédent pendant lequel 127 incidents ont été collectés. La Région de Mopti a été la plus touchée avec 45% des incidents, suivie de Gao (40%), de Tombouctou (14,5%) et de Kidal (0,5%). Sur les 6 catégories d'incidents collectés au cours du mois, plus de 87% appartiennent à la catégorie des atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique, atteintes au droit à la propriété et atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne pillages.

a) Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique

38% des incidents collectés dans les 4 régions appartiennent à la catégorie des atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique (menace et coups et blessures). La Région de Mopti a enregistré le plus de cas à hauteur de 59%, notamment dans les communes de Bankass, Tori (Cercle de Bankass) et de Mondoro (Cercle de Douentza). Les Régions de Gao et de Tombouctou se trouvent en seconde et troisième position avec respectivement 34% et 7% des cas.

Concernant les circonstances des atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique dans la Région de Mopti, il convient de souligner que ces incidents ont été perpétrés majoritairement, lors des attaques de villages (qui pourraient être assimilées au conflit) entraînant des blessures par balles ou pendant les assauts de personnes armées dans les villages où des menaces ont été proférées sur la population. Dans les autres régions (Gao et Tombouctou), elles ont été enregistrées dans diverses circonstances dont entre autres les menaces par téléphone, les tensions familiales et les violences physiques occasionnées lors des extorsions ou cambriolages.

b) Atteintes au droit à la propriété

Elles représentent 36% des incidents collectés (extorsion, vol, incendie volontaire et taxes illégales). Les Régions de Gao et de Tombouctou sont les plus affectées avec respectivement 60% et 25% des cas. A Gao et Tombouctou, les communes les plus touchées sont Gao, N'tilit, Soni Ali Ber (Cercle de Gao), Talataye (Cercle d'Ansongo), Tombouctou et Tonka (Cercle de Niafounké). 48% des atteintes au droit à la propriété ont été commises pendant les déplacements des populations sur les axes routiers et 30% ont été commises au domicile des victimes. Les autres cas ont été perpétrés au centre-ville, au marché et à l'école.

Il est à noter que vu l'essor du banditisme dans les Régions de Gao et de Tombouctou, ces violations ont certainement été commises dans ce cadre et surtout que dans les deux régions, le nombre important de personnes en armes reste un facteur à prendre en compte dans cette situation.

c) Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne

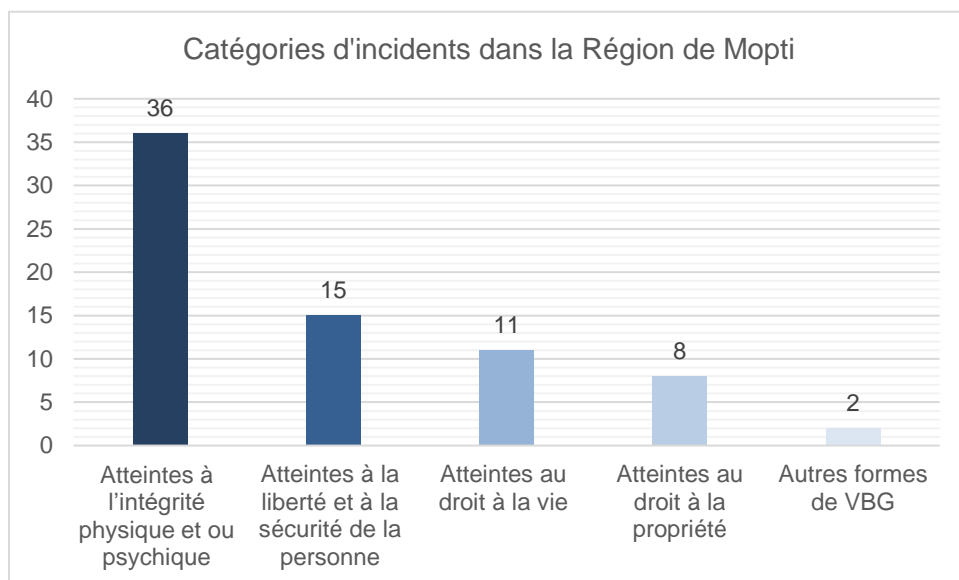
13% des incidents collectés dans les 4 régions appartiennent à la catégorie des atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne (enlèvement et arrestations illégales). Elles ont été majoritairement collectées dans la Région de Mopti avec 71% du total des cas. Les autres 29% ont été enregistrés à Tombouctou (19%) et Gao (10%). A Mopti, 80% des cas ont été collectés dans la commune de Mondoro (Douentza). A Tombouctou et à Gao, ces incidents ont touché 6 communes dont 4 à Tombouctou et 2 à Gao. 66% des enlèvements ont été commis dans la forêt sur les axes routiers. Les autres cas ont été collectés aux domiciles des victimes (14%), au marché (10%), au champ (5%) et ailleurs en ville (5%).

Ces violations sont le plus souvent commises par les radicaux sous forme de représailles sur la population civile sur une base de soupçon de collaboration avec les forces de sécurités. Toutefois, dans le cadre du conflit plus spécifiquement à Mopti, des enlèvements sont également perpétrés sur la population civile de part et d'autre des deux communautés au conflit dans un esprit de vengeance ou de règlement de compte.

III. Analyse des tendances des incidents par région

A. Région de Mopti

72 incidents de protection ont été collectés dans la région, soit 5 catégories d'incidents (ce qui constitue une hausse de 21 cas par rapport au mois de septembre). Ils représentent 45,5% de l'ensemble des incidents et



constitués d'atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique (50%), d'atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne (21%) et d'atteintes au droit à la vie (15%). Par ailleurs, d'autres catégories d'incidents ont été collectées et représentant 19%. Ils comprennent les atteintes au droit à la propriété et les VBG.

Le profil des victimes des violations de droits humains fait état de 67% des incidents à l'encontre des résidents et 33% les PDI.

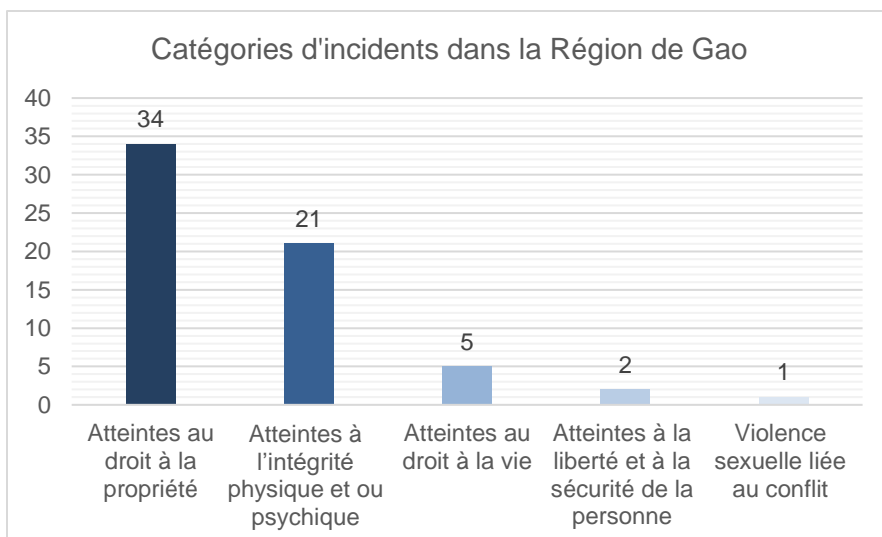
10 femmes et 19 enfants (8 garçons et 11 filles) ont été touchés par les violations de droits humains, soit 40% des incidents enregistrés dans la région. Les violations de droits subies ont été les atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique (4 femmes, 11 filles et 6 garçons), VBG (2 femmes), les atteintes au droit à la vie (2 garçons et 1 femme) et les atteintes au droit à la propriété (3 femmes).

Les présumés auteurs des violations de droits humains dans la région sont constitués en grande partie de personnes armées non identifiées (83%) et de Dogon Amassagou (6%). Les autres 11% sont l'œuvre d'individus, des FAMas, de civils, de personnes armées non identifiées appartenant à un groupe terroriste, d'un agent de l'Etat et de AAA Katiba.

Par ailleurs, il faut noter que ces incidents ont contribué à asseoir l'instabilité dans la région. Ils ont été à l'origine des mouvements de déplacements de populations dans le Cercle Douentza (Commune de Mondoro) vers la commune de Hombori. Les incidents ont aussi restreint la liberté de circulation des personnes et des biens dans la région et empêché les travaux champêtres les exposant ainsi à l'insécurité alimentaire.

A. Région de Gao

La Région de Gao a enregistré 63 incidents de protection sur les 159 collectés dans les 4 régions, soit 5 catégories d'incidents (ce qui constitue une hausse de 26 cas par rapport au mois de septembre). Elle arrive ainsi en deuxième position après la Région de Mopti avec 39,5% des cas. Les catégories d'incidents majeurs rapportés sont les atteintes au droit à la propriété (54%) et les atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique (33%). Les 13% autres catégories d'incidents



enregistrées sont les atteintes au droit à la vie (8%), les atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne (3%) et violence sexuelle liée au conflit (2%).

Le profil des victimes fait état de 98% des violations à l'encontre des résidents et 2% des rapatriés.

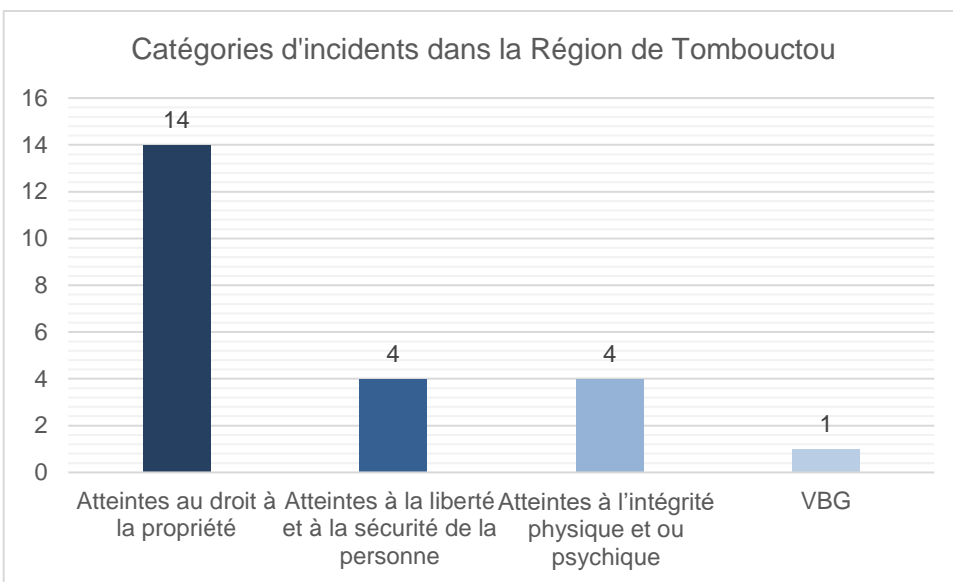
6 femmes et 5 enfants (3 garçons et 2 filles) ont été touchés par les incidents de protection, soit 17% des incidents collectés dans la région. Les violations de droits subies ont été les atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique (2 femmes, 2 garçons et 1 fille), les atteintes au droit à la propriété (3 femmes), les atteintes au droit à la vie (1 fille et 1 garçon) et les violences sexuelles liées au conflit (1 femme).

Les présumés auteurs des violations de droits humains dans la région sont constitués à 44% de personnes armées non identifiées, 38% d'individus, 16% de civils et 2% d'agent de l'Etat.

A Gao, les incidents ont aussi restreint la liberté de circulation des personnes et des biens sur les axes routiers, ce qui pourrait engendrer l'augmentation des prix des denrées de premières nécessités dans la région et réduire les activités culturelles et touristiques qui jadis étaient très développées dans la région.

B. Région de Tombouctou

23 incidents de protection ont été enregistrés durant le mois dans la région, soit 4 catégories d'incidents (ce qui constitue une baisse de 16 cas par rapport au mois de septembre s'expliquant par les raisons évoquées ci-dessus dans l'aperçu de la situation



securitaire et de protection. Les catégories d'incidents majeures collectées sont les atteintes au droit à la propriété avec 61% des cas. Outre cette catégorie d'incidents précitée, d'autres catégories d'incidents ont été collectées à savoir les atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne (17%), les atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique (17%) et les VBG (5%).

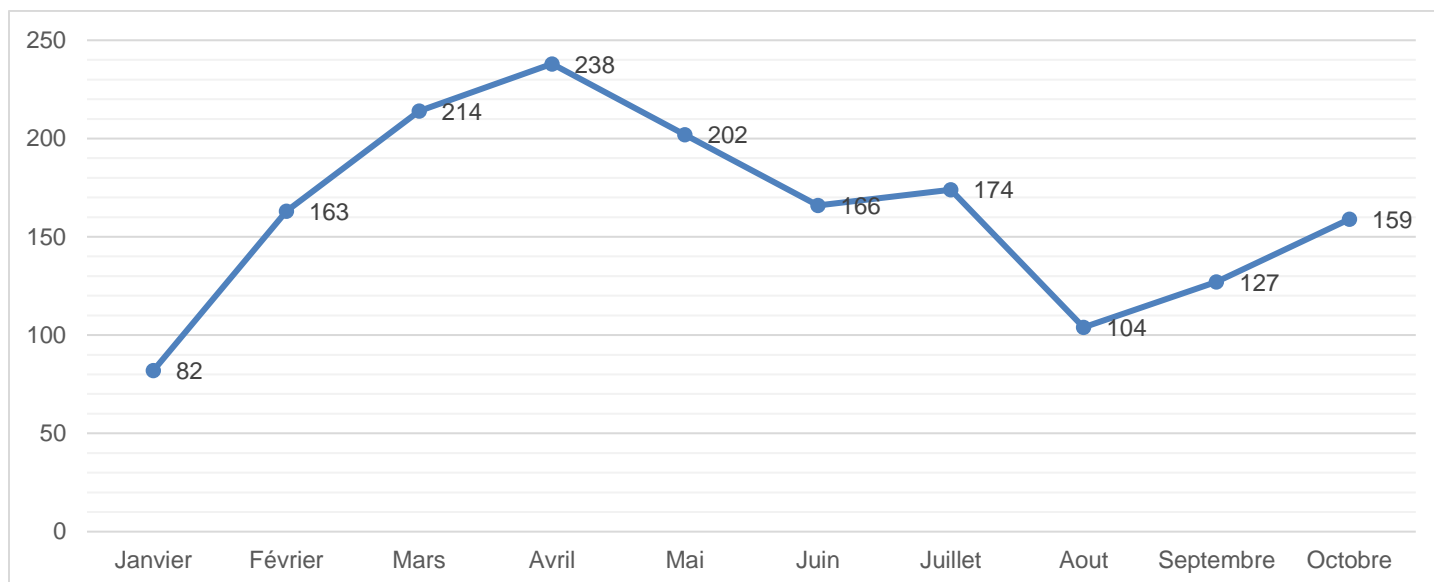
Le profil des victimes fait état de 83% des violations à l'encontre des

résidents, 13% des PDI retournées et 4% des rapatriés.

2 femmes et 1 fille ont été touchées par les incidents de protection, soit 13% des violations collectées dans la région. Les violations de droits subies ont été les atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique (1 femme), les atteintes au droit à la propriété (1 femme) et les VBG (1 fille).

Les présumés auteurs des violations de droits humains dans la région sont constitués à 70% de personnes armées non identifiées, 17% d'individus et 13% de civils.

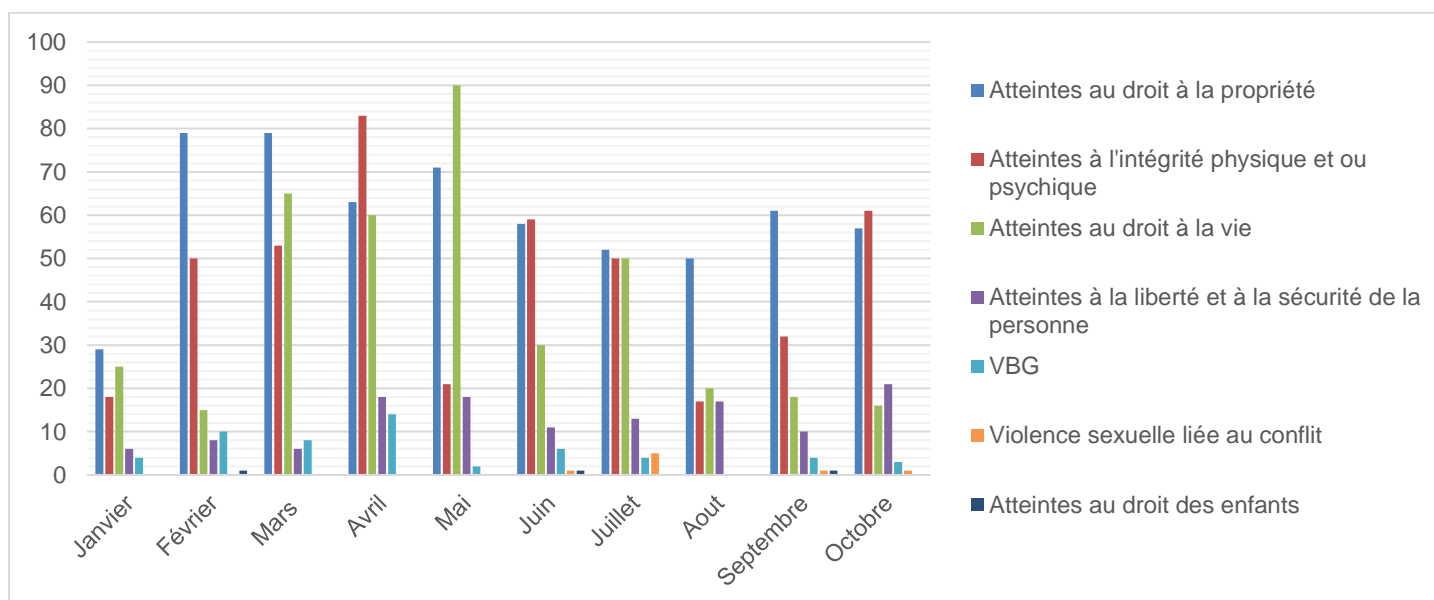
IV. Tendence des incidents de protection de janvier à octobre 2019



Ce graphique ci-dessus, nous indique une augmentation du nombre d'incidents de protection par rapport au mois de septembre.

Cette augmentation est surtout constatée dans les régions de Mopti et de Gao à cause du développement de la criminalité, de l'activisme des groupes extrémistes (Mopti) et l'essor du banditisme (Gao).

V. Comparaison des typologies d'incidents de janvier à octobre 2019



A la lecture du graphique, on remarque que les cas d'atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique (menace, coups et blessures) et les atteintes au droit à la propriété sont les plus rapportés, avec 74% du nombre total des cas.

VI. Activités de sensibilisation

39 séances de sensibilisations ont été réalisées dans les régions de Tombouctou (17), Mopti (15) et Gao (7) dont 18 sur les VBG, 17 sur la cohésion sociale et 4 sur les droits humains.

Ces séances de sensibilisation ont touché au total 645 personnes réparties comme suit par thématique :

- 286 personnes sur la cohésion sociale ;
- 307 personnes sur les VBG ;
- 52 sur les droits humains.

VII. Références

9 enfants (6 filles et 3 garçons) et 1 femme ont bénéficié de référencement vers les acteurs de prise en charge dans la région de Mopti.

Régions	Nombre de personnes	Acteurs sollicités pour la prise en charge	Réponses sollicitées	Statut
Mopti	8 enfants PDI (6 filles âgées de 3 à 7 ans et 2 garçons de 4 et 5 ans) malades	ONG COOPI	Assistance médicale	Prise en charge effective
	1 garçon de 13 ans victime de troubles mentaux		Conseil psychosocial	Prise en charge effective
	1 femme de 43 ans victime de coups et blessures	ONE STOP CENTER	Conseil psychosocial	Prise en charge effective

VIII. Recommandations

Recommandations	Acteurs concernés
Renforcer les activités de sensibilisation pour la cohésion sociale et sur les droits humains dans les régions du centre (Mopti et Ségou).	Etat et acteurs dans le domaine (Search for Common Ground, OXFAM, AMSS, ...)
Poursuivre la mise en œuvre d'activités de relance économique à l'endroit des jeunes et des femmes dans les régions du nord et du centre.	Organisations œuvrant dans le domaine (PNUD, OIM, OXFAM, AEN, Secours Islamique, ...)
Continuer la formation des leaders religieux pour la prévention de l'extrémisme violent dans les régions du centre et du nord.	Organisations œuvrant dans le domaine (Mercy Corps, Accès)
Poursuivre la lutte contre la prolifération des armes légères et de guerre ainsi que des engins explosifs improvisés dans les régions du nord et du centre.	Etat et partenaires (MINUSMA, Barkhane); GT LHAM (UNMAS et partenaires)
Continuer la sensibilisation/éducation des populations sur les risques liés aux REG et EEI dans les régions du nord et du centre.	GT LHAM (UNMAS, MAG, DCA, HI, AJDM, ...)
Poursuivre les actions de recherche et de sanction contre les présumés auteurs de violations de droits humains dans les régions du nord et du centre.	Etat et partenaires MINUSMA (droits de l'homme)
Poursuivre la sensibilisation des groupes extrémistes et d'autodéfenses au respect des textes de droit en matière de conflit et à la protection des femmes et des enfants.	Acteurs dans le domaine (Geneva Call, Diakonia, ...)
Continuer le renforcement de la présence des FAMas dans tous les cercles de la région de Mopti et le désarmement des groupes d'autodéfenses dans ladite région.	Etat et ses partenaires (MINUSMA et Barkhane)
Renforcer les patrouilles sur les axes routiers dans les régions du nord et du centre.	Etat et ses partenaires (Police et Gendarmerie)

IX. Conclusion

L'environnement sécuritaire et de protection dans les régions du nord et du centre est demeuré instable à l'image des mois précédents.

Des incidents enregistrés ce mois, nous constatons une augmentation du nombre dans les régions de Mopti et de Gao comparativement au mois de septembre s'expliquant par cette criminalité toujours grandissante, le conflit et le développement du radicalisme au centre et l'essor du banditisme dans les régions du nord.

Ces incidents ont eu un impact sur la libre circulation des personnes et de leurs biens dans toutes ces régions mais aussi sur les activités de subsistances notamment les travaux champêtres (assassinats aux champs), l'élevage (assassinats au lieu de pâturage ou vol d'animaux) et le commerce (braquage et extorsions sur les axes routiers), contribuant du coup à rendre davantage plus vulnérable les populations civiles vivant dans ces zones et à les exposer à une insécurité alimentaire et aussi à l'inflation des prix des denrées de premières nécessités.

Spécifiquement pour ce mois, de nombreuses attaques ciblant les écoles ont été rapportées dans les régions de Tombouctou et de Mopti augmentant ainsi le nombre d'écoles fermées et d'enfants dans la rue sans aucune formation et avec le risque de les voir rejoindre le rang des groupes radicaux.

Il s'avère donc toujours nécessaire de mettre en œuvre les recommandations ci-dessus formulées et qui passent par des mesures de sécurisation, de relance économique, de reconstruction des tissus sociaux, d'information et de formation sur les droits humains. Ce qui permettra à aux populations civiles vivant dans ces zones d'aspirer à un meilleur environnement protecteur.

X. Annexes

Annexe 1 : Statistiques des catégories et types d'incidents de protection par région, cercle, commune et tranche d'âge

Régions	Cercles	Communes	Catégories d'incident	Types d'incident	Adultes		Enfants		Total		
					F	H	F	G			
Gao	Ansongo	Ansongo	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Menace		1			1		
		Bara	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1			1		
		Ouattagouna	Atteintes au droit à la propriété	Vol		1			1		
		Talataye	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures		1			1		
			Atteintes au droit à la propriété	Menace			3			3	
				Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1			1	
		Ansongo Total					8			8	
	Bourem	Bourem	Bamba	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1			1	
			Bourem	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures		1			1	
			Taboye	Atteintes au droit à la propriété	Vol		1			1	
			Temera	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures	1				1	
				Atteintes au droit à la propriété	Extorsion			2			2
		Bourem Total				1	5			6	
	Gao	Anchawadi		Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures		1			1	
				Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		4			4	
		Gao		Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Vol		2			2	
				Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures		3		1	4	
				Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Menace		1			1	
				Atteintes au droit à la propriété	Enlèvement		1			1	
					Extorsion	1	4			5	
					Vol		2			2	
					Atteintes au droit à la vie	Assassinat		1	1		2
		Gounzoureye		Violence sexuelle liée au conflit	Meurtre			2		1	3
				Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Viol	1				1	
				Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Coups et blessures	1	2	1	1	5	
				Atteintes au droit à la propriété	Enlèvement		1			1	
					Extorsion		1			1	
N tilit			Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Vol	1	1			2		
			Atteintes au droit à la propriété	Menace		1			1		
				Extorsion		6			6		
Soni Ali Ber		Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Taxes illégales		1			1			
		Atteintes au droit à la propriété	Coups et blessures		2			2			
			Extorsion		1			1			
			Vol	1	2			3			
	Gao Total				5	39	2	3	49		
Gao Total					6	52	2	3	63		
Kidal	Kidal	Kidal	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1			1		
	Kidal Total					1			1		
Kidal Total						1			1		
Mopti	Bandiagara	Bandiagara	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Menace		1			1		
			Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement		1			1		
		Bara Sara	Atteintes au droit à la vie	Meurtre		1			1		
			Atteintes au droit à la vie Total		1				1		
	Doucoumbo	Atteintes au droit à la vie	Assassinat		1			1			
		Bandiagara Total					4			4	
	Bankass	Bankass	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures			5		1	6	
Atteintes au droit à la vie			Assassinat	1	1		1	3			
Bankass Total				1	6		2	9			
Tori		Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Menace	4	2	11	5	22			
		Atteintes au droit à la propriété	Incendie volontaire	3				3			

Bankass Total					8	8	11	7	34
Douentza	Dianvely	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures		1				1
		Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Arrestations illégales		1				1
	Gandamia	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		2				2
		Autres formes de VBG	Pratique néfaste		1				1
		Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement		1				1
	Mondoro	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures		3				3
		Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Menace		2				2
		Atteintes au droit à la propriété	Enlèvement		12				12
		Atteintes au droit à la vie	Extorsion		1				1
			Assassinat		3		1		4
Douentza Total					1	26	1	28	
Koro	Koro	Atteintes au droit à la vie	Assassinat		1			1	
Koro Total						1		1	
Mopti	Konna	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures		1			1	
		Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1			1	
			Incendie volontaire		1			1	
Mopti Total						3		3	
Tenenkoun	Diondori	Atteintes au droit à la vie	Meurtre		1			1	
Tenenkoun Total						1		1	
Youwarou	Farimake	Autres formes de VBG	Agression sexuelle		1			1	
Youwarou Total					1			1	
Mopti Total					10	43	11	8	72
Tombouctou	Dire	Dangha	Atteintes au droit à la propriété	Vol	1				1
		Dire	Atteintes au droit à la propriété	Vol		1			1
		Garbakoira	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1			1
	Dire Total					1	2		3
	Goundam	Gargando	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement		1			1
			Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1			1
		Tonka	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures		1			1
			Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		2			2
	Goundam Total						5		5
	Gourma-R.	Serere	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement		1			1
			Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1			1
	Gourma-Rharous Total						2		2
	Niafounke	Soboundou	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement		1			1
			Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures		1			1
		Soumpi	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Menace		1			1
Niafounke Total					1	2		3	
Tombouctou	Salam	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement		1			1	
		Atteintes au droit à la propriété	Vol		1			1	
		Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Menace		1			1	
	Tombouctou	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		2			2	
			Incendie volontaire		2			2	
			Vol		2			2	
		VGB selon le code pénal malien	Mariage précoce			1		1	
Tombouctou Total						9	1	10	
Tombouctou Total					2	20	1	23	
Grand Total					18	116	14	11	159

Annexe 2 : Répartition des rapports flash par cercle

A. Droit à la vie : Assassinat, Meurtre

B. Atteintes à l'intégrité physique ou psychique :
Disparition forcée, Torture, Coups et blessure, Menace

C. Atteinte à la liberté et à la sécurité de la personne : Arrestation illégale, Séquestration de personnes, Prise d'otage, Enlèvement, Traite, Servitude

D. Droit à la propriété : Extorsion, Occupation illicite des biens, Atteintes aux propriétés publiques et privées, mobilières et immobilières, Pillage, Incendie volontaire, Taxes illégales, Vol

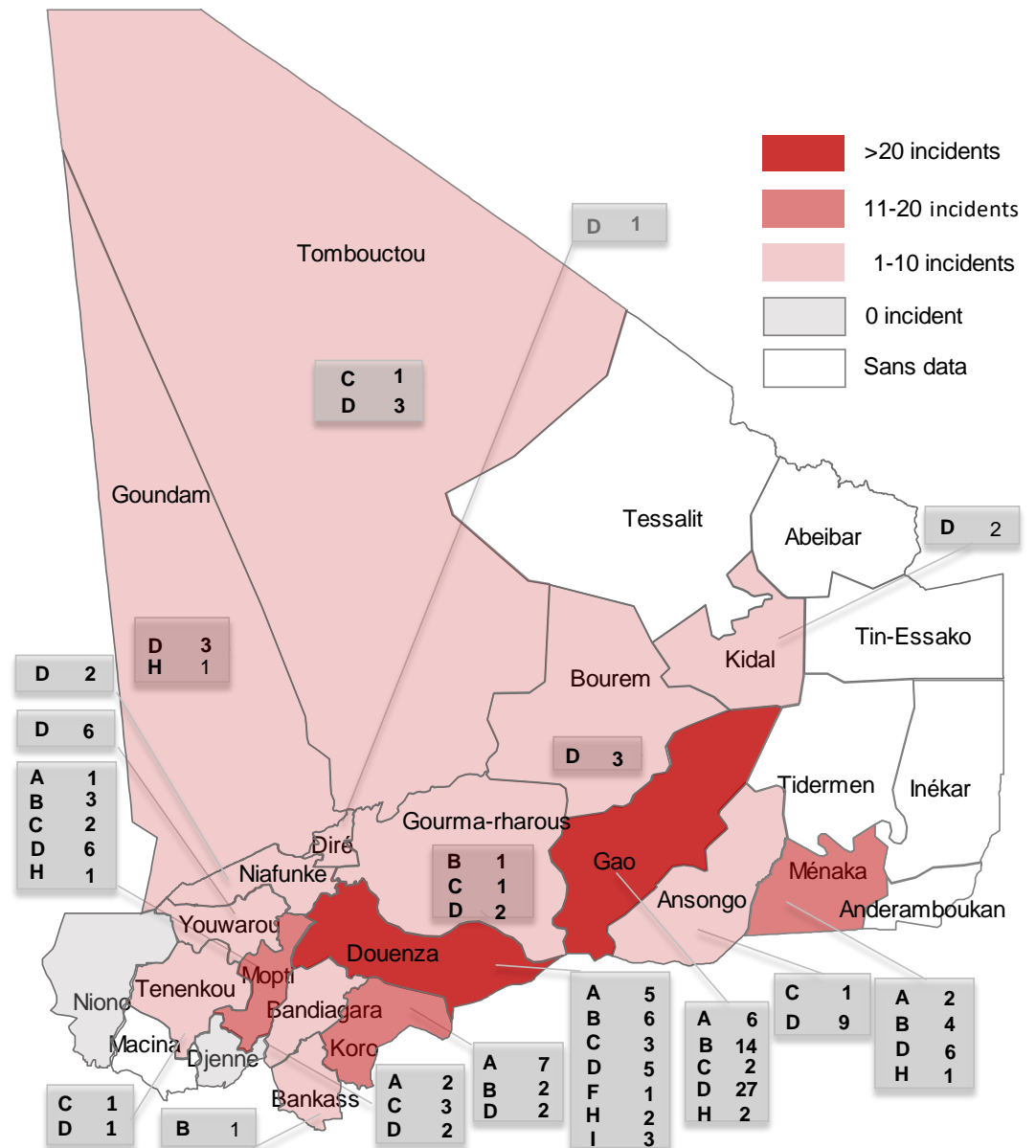
E. Violences basées sur le genre : Mariage précoce, Outrage public à la pudeur, Mutilation génitale féminine, Agression sexuelle, Harcèlement sexuel, Discrimination sociale et économique, Lévirat forcé, Violence psychologique, Pratique néfaste

F. Violence sexuelle liée au conflit (MARA) : Viol, Esclavage sexuel, Prostitution forcée, Mariage forcé, Grossesse forcée, Autre grave forme de violence sexuelle

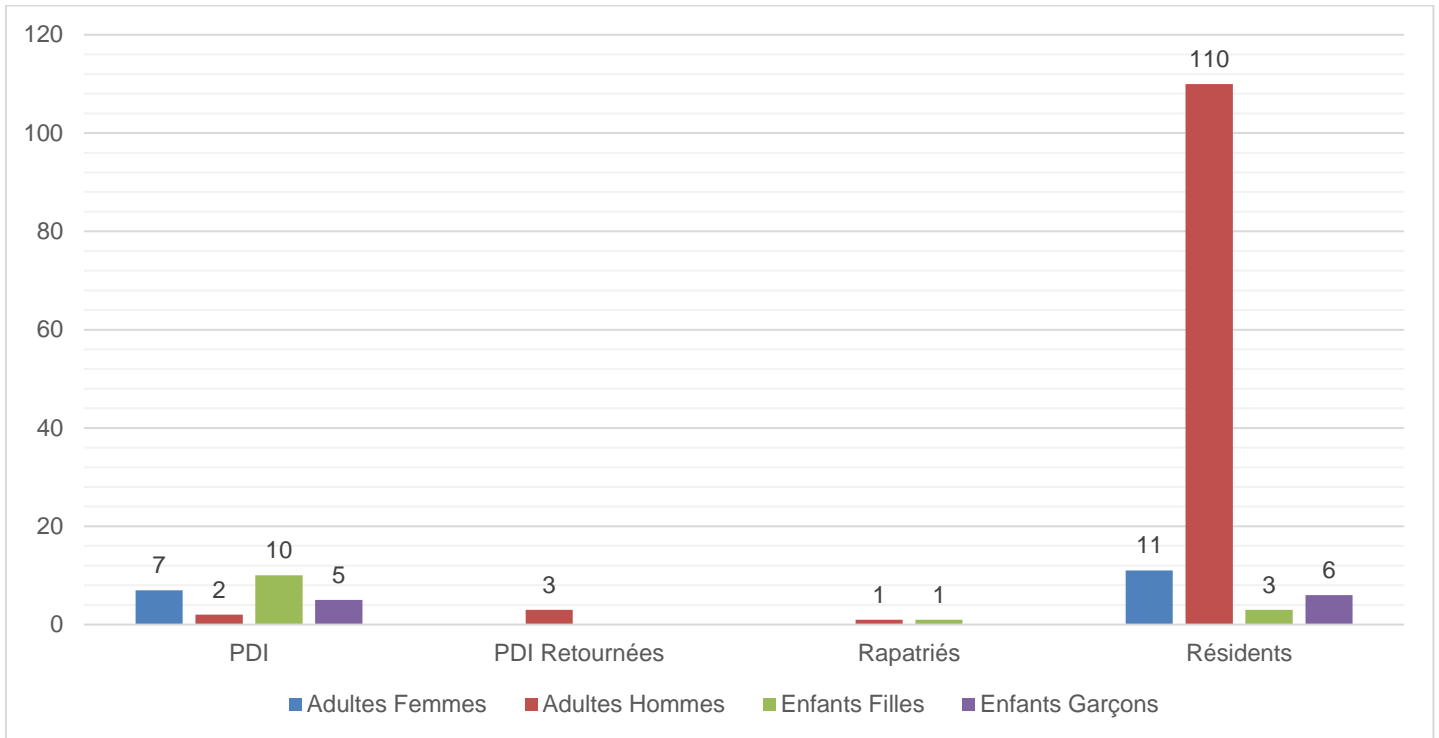
G. Atteintes aux droits des enfants : Exploitation économique d'un enfant, Mariage forcé d'un enfant, Violence et torture sur un enfant, Abus sexuel d'un enfant, Exploitation sexuelle d'un enfant, Trafic d'enfant

H. Violations graves commises à l'encontre d'enfants (MRM): Recrutement et utilisation d'enfants par les forces armées ou groupes armés, Meurtre et mutilation d'enfants par les forces armées ou groupes armés, Viol et autre forme de violences sexuelles graves par les forces armés ou groupes armés, Enlèvement par les forces armées ou groupes armés, Attaque/occupation contre les écoles et les hôpitaux par les forces armées groupes armés, Blocage ou refus de l'aide humanitaire à destination des enfants

I. Mouvement de population : Mouvement de population forcé



Annexe 3 : Statistiques des victimes de violations de droits humains par statut et tranche d'âge



Annexe 4 : Statistiques des présumés auteurs des violations de droits humains

